

## Rapport du Président

Séance publique du  
vendredi 11 décembre 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2020-8-6-2**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## RÉVISION DES TARIFS D'ANALYSES DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2021

Résumé : Les deux laboratoires départementaux d'Alsace fusionnent en une entité commune sur deux sites au 1er janvier 2021. Afin de permettre leur fonctionnement au démarrage de la Collectivité européenne d'Alsace, leurs tarifs ont été harmonisés dans un catalogue unique.

Il vous est proposé de valider ces tarifs communs pour l'année 2021.

La création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a pour conséquence la réunion des deux laboratoires départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ces deux structures disposant d'équipements complémentaires et d'un panel étendu d'agrément ministériels, il a été décidé de conserver les deux sites sur le plan technique, avec une direction commune et des services transversaux tels que qualité, informatique, gestion et comptabilité. Le transfert à la CeA des agréments et qualifications de chaque site est corrélé au maintien des compétences techniques.

Le rapprochement des deux laboratoires en une entité unique (dont le nom n'est pas arrêté) rend indispensable un catalogue commun et donc une tarification harmonisée des analyses. Afin que les deux sites puissent fonctionner dès le démarrage de la CeA, il est nécessaire que ces tarifs soient validés par notre assemblée.

Ces tarifs seront par la suite revus par la CeA lorsque ses instances seront opérantes.

Les tarifs, joints en annexe du présent rapport, correspondent au travail commun des deux directions pour établir un tarif moyen basé sur une comptabilité analytique et un benchmarking régional (sérologie).

Les tarifs d'autopsie d'animaux de rente restent largement subventionnés.

Ce tarif comprend l'ensemble des prestations analytiques proposées dans les deux sites.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie le 4 décembre 2020.

Il vous est proposé d'approuver la révision des tarifs d'analyses et des prestations du laboratoire départemental selon les modalités énoncées dans le tableau annexé au présent rapport et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH